

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES ARDENNES
ARRONDISSEMENT DE RETHEL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SAULT-LES-RETHEL

Extrait du registre des délibérations
Séance du vendredi 11 avril 2025

N° 004 - 2025

Conseillers

Nombre en exercice : 9
Nombre de présents : 7
Procurations : 0
Nombre de votants : 7

Votes

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

7 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi onze avril, à quatorze heures trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à huis clos en Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel KOCIUBA, Président.

Etaient présents : Mmes JACOB, EMON, CLEMENT, DAUPHINOT, DEBONNIERE, MM. KOCIUBA, POTTIER

Absente excusée : Mme POUPONNEAU

Absente : Mme FONTAINE

Secrétaire de séance : Mme Nicole DEBONNIERE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette réunion fait suite à celle du 7 avril 2025 au cours de laquelle le quorum n'était pas atteint.

Les procès-verbaux des deux dernières séances ont été approuvés à l'unanimité. (3 octobre 2024 et 7 avril 2025)

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

Après lecture des chapitres de la section de fonctionnement et d'investissement par le Président, Le Conseil d'Administration, **après en avoir délibéré** :

- **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2025 qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes :

- Subvention de la commune :	17 000.00 €
- Résultat reporté 2024 :	2 983.17 €
TOTAL :	19 983.17 €

Dépenses :

- Charges à caractère général :	5 820.00 €
- Charges de personnel et frais :	83.17 €
- Cotisations à l'URSSAF :	80.00 €
- Autres charges de gestion courante :	14 000.00 €
TOTAL :	19 983.17 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : NEANT

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables.

La secrétaire de séance
Nicole DEBONNIERE

Debonnier

Le Président
Michel KOCIUBA



C.C.A.S DE SAULT-LES-RETHEL

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 ET DU BUDGET PRIMITIF 2025

Conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette présente note répond à cette obligation pour le CCAS ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Le budget 2025 doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en développant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants. Il permet de secourir les personnes en difficulté sociale et/ou financière et d'organiser des moments de convivialité avec les aînés de la commune.

I- COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNÉE 2024

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Le compte administratif de l'année 2024 est marqué par les dépenses importantes en fin d'année pour le repas et par les cartes cadeaux pour les personnes de 67 ans et plus soit une dépense de 15 590.71€. Les autres dépenses sont les aides alimentaires et les aides financières pour 922.79€ et les cotisations URSSAF des membres bénévoles pour 76€.

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes de fonctionnement sont générées par la subvention de la commune et l'excédent reporté de l'année antérieure soit une subvention de 17 000€ et un excédent reporté de 2 572.67€.

3- SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES ET RECETTES

La section d'investissement n'est pas utilisée car le CCAS n'a aucun patrimoine.

II- BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2025

1- SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des frais liés à l'organisation du repas des aînés, à la délivrance des bons d'achat et des aides accordées aux personnes en difficulté.

Les prévisions pour l'année 2025 sont de 19 983.17€

- 011 charges à caractère général : 5 820€
- 012 charges de personnel et assimilés : 163.17€
- 65 autres charges de gestion courante : 14 000€

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Les recettes de fonctionnement correspondent à la subvention versée par le budget communal et à l'excédent de fonctionnement reporté. Elles représentent 19 983.17€.

La part de la subvention de la commune reste inchangée pour subvenir aux imprévus, au repas et cartes cadeaux de fin d'année des aînés.

- 74 Dotations, subventions et participations : 17 000€
- 002 résultat reporté 2024 : 2 983.17€

3- SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES ET RECETTES

La section d'investissement concerne des actions qui modifient durablement le patrimoine du CCAS, en faisant varier sa valeur ou sa consistance.

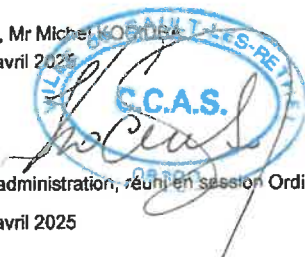
Le Centre Communal d'Action Sociale de SAULT-LES-RETHEL ne possède aucun patrimoine.
La section d'investissement n'est donc pas utilisée.

Le Président du CCAS,
Michel KOCIUBA



V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Présenté par le Président, Mr Michel KOCIUBA
 A Sault-les-Rethel, le 11 avril 2025



Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire
 A Sault-les-Rethel, le 11 avril 2025

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES : Pour :
 Contre :
 Abstention :

9
1
1
1
0
0

Date seconde convocation : 07/04/2025

Monsieur Michel KOCIUBA	
Madame Angélique JACOB	
Madame Michelle EMON	
Madame Nathalie FONTAINE	Absente
Madame Emilie POUPONNEAU	Absente excusée
Madame Jeannine CLEMENT	
Madame Odile DAUPHINOT	
Madame Nicole DEBONNIERE	
Monsieur Francis POTTIER	

Certifié exécutoire par le Président, Mr Michel KOCIUBA, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 16 avril 2025
 et de la publication le 16 avril 2025

A SAULT-LES-RETHEL, le 16 avril 2025

Le Président
 Michel KOCIUBA

